

RESOLUTION N°5 EN SOUTIEN AU BARREAU DU GABON

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

INFORMEE des atteintes à l'indépendance du barreau du Gabon à travers l'annulation, par décision du Conseil d'Etat, des élections de son bâtonnier, Me Lubin NTOUTOUME, et de son Conseil de l'Ordre,

SE REJOUIT qu'à la suite des recours exercés à l'encontre de cette décision, de nouvelles élections ont pu être organisées, rétablissant dans leurs fonctions le Bâtonnier NTOUTOUME et les membres du Conseil de l'Ordre,

REND HOMMAGE au courage, à la détermination et à l'indépendance du Bâtonnier NTOUTOUME auquel elle apporte son entier soutien.